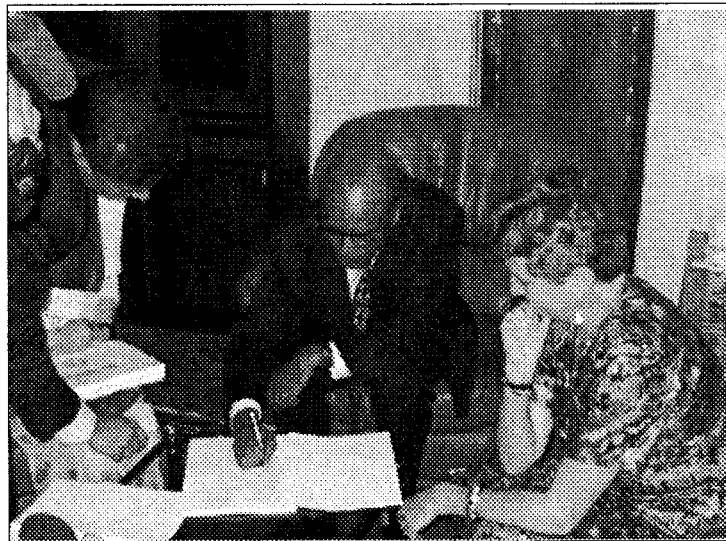


Signature d'une convention d'assistance financière dans le domaine sanitaire entre notre pays et le PNUD

Une convention d'assistance financière de 300 millions d'ouguiya a été signée jeudi à Nouakchott entre le ministre de la Santé et des Affaires Sociales et la représentante du PNUD à Nouakchott.

Ce financement est destiné à la lutte contre la tuberculose, le sida et le paludisme à travers l'élargissement de formations sanitaires et l'amélioration des services fournis au niveau central et régional.



Lire page 4

Signature d'une convention d'assistance financière dans le domaine sanitaire entre notre pays et le PNUD

• *Consolider les capacités des structures hospitalières*

Le ministre de la Santé et des Affaires Sociales, M. Isselmou Ould Abdel Kader, président du comité national de coordination du Fonds International de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme pour la Mauritanie et Madame Cécile Molinier, représentante du PNUD à Nouakchott ont procédé jeudi à la signature d'une convention portant sur une assistance financière du PNUD à notre pays d'un montant de 300 millions d'ouguiya.

Ce financement est destiné à la lutte contre la tuberculose, le sida et le paludisme à travers l'élargissement de formations sanitaires et l'amélioration des services fournis au niveau central et régional. Prenant la parole à cette occasion, M. Isselmou Ould Abd El Kader a salué les efforts fournis par le PNUD



pour soutenir notre pays dans le domaine sanitaire.

Il a ajouté que cette assistance renforcera la capacité de notre pays en matière de lutte contre ces pathologies dévastatrices, ce qui permettra une meilleure protection de nos citoyens.

Enfin, le ministre a exprimé son souhait pour davantage de coopération avec cette institution onusienne.

Pour sa part, Mme Cécile Molinier, a précisé que ce concours devra compléter les efforts consentis par les pouvoirs publics mauritaniens en faveur de la lutte contre ces maladies à travers la consolidation des capacités des structures hospitalières.

Ont assisté à la signature, le secrétaire général du ministère de la santé et le directeur de la protection sanitaire.